

Délibération

Générale

colonial

## DELIBERATION n° 100/7e L fixant la date d'ouverture et la durée de la première session ordinaire 1970 de la Chambre des Députés

n° 100/7e L

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
1 avril 1970

Numéro JO  
n° 8 du 25/04/1970

Date du numéro  
25 avril 1970

### VISAS

La Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, notamment en son article 28

**Vu** l'arrêté ne 69-1892/SG/CD du 31 décembre 1969 rendant exécutoire la délibération n° 84/7eL (du 3) décembre 1969 portant délégation d'une partie des pouvoirs de la Chambre des Députés à la Commission permanente pour l'année 1970

A adopté dans sa séance du 24 mars 1970 la délibération dont la teneur suit :

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La date d'ouverture de la première session ordinaire 1970 de la Chambre des Députés est fixée au mardi 14 avril 1970 à 9 heures.

#### Art. 2

— La durée de cette session sera au maximum de deux mois.

**Le Président de la Commission permanente, ORBISSO GADITTO HASSAN. Le Secrétaire de la Commission permanente, ABDULKADER HASSAN MOHAMED.**